

On en parle... Le handicap, c'est quoi ?

Quand on parle de "handicap", on pense spontanément aux personnes en fauteuil roulant. Or, le handicap peut revêtir bien d'autres formes. Il peut être sensoriel (troubles de la vue, de l'audition...), moteur, résulter d'un trouble psychologique ou d'une maladie invalidante par exemple. Dans 80% des cas, le handicap est invisible.

Pourquoi parle-t-on de situation de handicap ?

Je peux être en situation de handicap au travail sans ressentir le handicap dans ma vie personnelle.

Concrètement ?

Je peux par exemple avoir besoin de prendre des médicaments, de faire des pauses régulières, ou d'alterner certaines positions (assis/debout).

Si, bien souvent, ces besoins n'impactent pas mon quotidien, des aménagements spécifiques (matériel, horaires ou alternance des tâches) peuvent être nécessaires dans le cadre de mon activité professionnelle pour me sentir bien au travail.

Comprendre les différentes situations de handicap et les aménagements possibles permet de mieux répondre à mes besoins.

Ce dépliant a été réalisé en collaboration avec une Entreprise Adaptée.

(Les entreprises adaptées comptent un effectif composé d'au moins 55 % de personnes en situation de handicap)

On en parle... Les différents types de handicap

Comment savoir si ma situation constitue un handicap ?

"Le handicap est une limitation d'activité ou une restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant."

On distingue 5 grandes familles de handicap :



Le handicap moteur

lombalgie, paralysie, troubles musculo-squelettiques...



Les maladies invalidantes

diabète, épilepsie, cancer, maladies cardiaques, asthme, endométriose...



Le handicap psychique

dépression, névrose, troubles bi-polaires, troubles obsessionnels...



Le handicap sensoriel (total ou partiel)

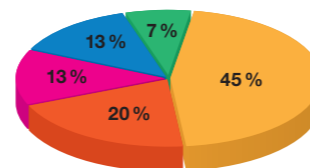
cécité, strabisme, daltonie, surdité, acouphènes...



Le handicap mental (incluant le handicap cognitif)

autisme, trisomie, dyslexie, traumatisme crânien, troubles de l'attention...

▶ Répartition des handicaps parmi les personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap.
Source : Insee 2015



On en parle... La reconnaissance du handicap

Si je ressens parfois une gêne dans mon quotidien au travail, je suis en situation de handicap.

Je peux me rapprocher de ma Référente Handicap qui répondra à mes questions et m'accompagnera dans mes démarches pour obtenir le statut de "travailleur handicapé".

Les titres de reconnaissance :

- **La RQTH** (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- **L'incapacité permanente au moins égale à 10%** pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.
- **La pension d'invalidité**

Communiquer mon titre de reconnaissance à ma Référente Handicap permettra de faire reconnaître mon statut, et de bénéficier de mesures d'accompagnement.

Cerfa 15692 01



Je scanne ce **QR code** pour accéder directement au Cerfa nécessaire à ma demande de RQTH.

On en parle... Mon accompagnement

La Mission Handicap met en place les actions nécessaires pour répondre à vos besoins.

Les mesures prévues dans notre Accord Handicap (2023-2025) :

- **Accompagnement spécifique par ma Référente Handicap** (information, conseil, accompagnement, dossier de RQTH...)
- **Absences autorisées** : 2 jours par an rémunérés pour mes rendez-vous médicaux et démarches liées à la RQTH (motif ARVH)
- Participation au **financement d'équipements individuels** (prothèses auditives, semelles...)
- Aide à l'**aménagement de poste** (horaires, matériel, étude ergonomique...)
- Possibilité d'aide au **financement de formation et de bilan de compétences**
- Participation au **financement du permis de conduire, d'un aménagement de véhicule**
- **Aide au déménagement** pour me rapprocher de mon lieu de travail

Je retrouve tous les engagements de l'Accord Handicap sur Mon Espace Collaborateur !

Rubrique Mon quotidien > Mes droits > Handicap

On en parle... Témoignages



Abdel, Responsable adjoint

“ J’ai effectué mes démarches de reconnaissance car je rencontrais des difficultés au quotidien depuis ma naissance. J’étais réticent à l’idée de transmettre ma RQTH de peur d’être stigmatisé ou de ne pas bénéficier d’aménagements.

Chez Picard, j’ai pu évoquer mes besoins dès mon entretien avec le Responsable Régional. Il a transmis les informations à la Mission Handicap qui a pris en charge mes aménagements. J’ai pu rencontrer un ergonome, tester et recevoir du matériel pour me sentir bien dans mon poste.

Selon moi, il y a trois phases pour apprendre à vivre avec son handicap. Tout d’abord l’accepter, en parler avec des interlocuteurs qui peuvent nous aider et enfin trouver des solutions d’adaptation ensemble. Je conseille de transmettre sa RQTH à son entreprise : cela permet d’être informé de ses droits et des aides dont on peut bénéficier.

J’ai ainsi appris que chez Picard, nous pouvons bénéficier de 2 jours d’absence rémunérés pour pouvoir se rendre à ses rendez-vous médicaux ou effectuer des démarches liées à son Handicap, ce qui peut être compliqué avec nos plannings en magasin. ”

Isabelle, Vendeuse

“ C’est le médecin du travail qui m’a parlé de la possibilité d’être reconnue travailleuse handicapée et qui m’a aidée à faire les démarches.

J’en ai parlé avec ma responsable de magasin qui m’a transmis les documents sur la Mission Handicap de Picard. Désormais, si j’ai des questions ou des besoins, j’ai le réflexe d’appeler ma Référente Handicap. Je trouve ça pratique d’avoir des interlocuteurs internes à l’entreprise car ils connaissent nos métiers et peuvent nous accompagner. ”

On en parle... Dépassons les idées reçues !

- 1 • Le handicap est-il toujours visible ?**
A/ Bien sûr, par définition un handicap est toujours visible.
B/ Cela dépend, plus le handicap est grave, plus il se voit.
C/ Dans 80 % des cas, il ne se voit pas.
D/ Dans 40 % des cas, il ne se voit pas.
- 2 • Je ne suis pas en situation de handicap car mes appareils auditifs et le logiciel installé sur mon ordinateur me permettent de travailler comme tout le monde.**
A/ Vrai
B/ Faux
- 3 • Les fameux "DYS" appartiennent aux handicaps invisibles... parmi les propositions suivantes, cherchez l'intrus...**
A/ Dyspraxie
B/ Dyslexie
C/ Dysonite aiguë
D/ Dyscalculie
- 4 • Quel est le risque, au cours d'une vie, d'être en situation de handicap de manière ponctuelle ou définitive ?**
A/ 1 chance sur 2
B/ 1 chance sur 10
C/ 1 chance sur 30
D/ 1 chance sur 50

Réponses :

1 > C Le handicap est perceptible seulement 2 fois sur 10. Souvent, le collaborateur qui ne déclare pas son handicap invisible tente de compenser son handicap. Cela peut avoir des conséquences sur sa santé et ses relations avec l'équipe.

2 > B Faux, car les aides dont je dispose n'effacent pas ma déficience. Je suis en situation de handicap dès lors que des compensations sont nécessaires pour me permettre d'accomplir mes activités au quotidien.

3 > C Les principaux troubles d'apprentissage sont la dyslexie (trouble de la lecture), la dyspraxie (trouble du développement moteur et de l'écriture), la dyscalculie (trouble des opérations numériques), et la dysphasie (trouble du langage).

4 > A Au cours de sa vie, pratiquement 1 personne sur 2 sera concernée par le handicap, de manière ponctuelle ou définitive. Sans compter que le handicap peut également toucher l'un de nos proches.

On en parle... Ensemble !

Handicap, le mot peut faire peur...

Et pourtant, les situations de handicap font partie de notre quotidien. Nous sommes tous concernés.

N'hésitez pas à poser vos questions : la Mission Handicap est à votre écoute pour échanger et vous orienter dans vos démarches, dans le respect de la confidentialité.

Je souhaite plus d'informations, je contacte :

• La Mission Handicap



Prescillia
Référente Handicap
Magasins
mission_handicap@picard.fr
01 41 09 66 16



Sandrine
Référente Handicap
Fonctions Support
mission_handicap@picard.fr
01 41 09 61 41

• Mon Manager

• Ma Gestionnaire RH

• Mon référent CSE

Coordonnées disponibles sur
Mon Espace Collaborateur :
Rubrique Mon quotidien >
Mes droits > Handicap



Le handicap, on en parle...

Picard œuvre pour une politique sociale inclusive visant à garantir l'égalité des chances dans l'accès et le maintien à l'emploi de tous les collaborateurs.

C'est pourquoi la Mission Handicap accueille et accompagne chaque collaborateur en fonction de ses besoins.

